

Le monde change, Le système de santé également...



La mise en place des Agences Régionales de Santé (ARS), la création de maisons pluridisciplinaires...

Les Dispositifs d'Orientation des Patients (DOP), et autres MAIA¹, CLIC² ...

Les réseaux de santé, l'éthique et la déontologie professionnelle...

En qualité de professionnel de la santé, les Masseurs-Kinésithérapeutes font partie intégrante de fait, de ces différents dispositifs.

Il est facile de constater que le système de santé français évolue comme le reste de la société.

Il doit donc faire la preuve de son efficacité raisonnée, en offrant notamment, l'égalité des chances à chaque patient sur l'ensemble du territoire, tout en maintenant une évolution des dépenses fixée par décret (ONDAM³).

Il peut être nécessaire de rappeler l'importance du travail commun sur un même territoire, dans l'intérêt des patients, mais également de celui des praticiens que nous sommes.

La féminisation de la profession, l'involution des rythmes et temps de travail hebdomadaire et in fine le recul de l'âge du départ à la retraite contribuent à repenser et rénover les modes d'exercices.

S'associer dans des maisons pluridisciplinaires peut être une solution, mais elle n'est pas unique. L'association en réseau permet également de travailler en commun et de répartir certaines contraintes (ex : kinésithérapie respiratoire du Week End) entre confrères de secteur.

Des réseaux existent déjà sur des sujets aussi variés que : La prise en charge des Lombalgies Chroniques (CDPK 49⁴/CHU/CRRRF pour le réseau Lombaction), les Soins Palliatifs ou la Kinésithérapie Respiratoire (AGKR 49⁵)...

La société s'attend à ce que nous soyons les acteurs de ces évolutions, réfléchissons tous en qualité de praticien à notre place ce jour, sur l'échiquier sanitaire et surtout à celle que nous souhaitons avoir demain. Nous ne pouvons que vous encourager à être acteur de ces réseaux, en mettant en place ou en intégrant ces dispositifs innovants.



Le Conseil de l'Ordre est là aussi en qualité de facilitateur, sollicitez-le !

1 MAIA / Maison pour l'Intégration et l'Autonomie des malades Alzheimer

2 CLIC / Centre Local d'Information et de Coordination

3 ONDAM / Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie

4 CDPK 49 / Comité Départemental de Prévention en Kinésithérapie du Maine et Loire

5 AGKR 49 / Association de Garde en Kinésithérapie Respiratoire du Maine et Loire

Trésorerie du Conseil Départemental du Maine et Loire

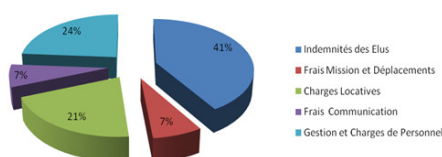
Trésorerie Suffisante !

C'est en ces termes que le tout nouveau *Trésorier Général du CNO, M. Lionel JOURDON*, nous a signifié début novembre, que le Conseil National, dans sa sagesse budgétaire, **ne nous accorderait pas l'harmonisation** à laquelle nous prétendions au CDO 49.

Cela représente donc pour le CDO 49 **un différentiel de près de 15 000 €** entre le budget prévisionnel et la réalité des versements de la quote-part départementale des cotisations 2011.

Le conseil de l'Ordre n'a certes pas vocation à thésauriser mais il paraît inéquitable d'octroyer aux départements un budget complémentaire sous la forme d'une «harmonisation» à la seule

DEPENSES au 15/12/2011 - CDO 49 -



lecture de leur solde de trésorerie au 30 septembre de l'année en cours, le risque premier étant d'orienter défavorablement les dépenses du premier semestre de l'année.

Espérant avoir connu les dernières heures de cette «Harmonisation» budgétaire des structures départementales, nous souhaitons que le CNO mette en œuvre équitablement vers les départements les plus déficitaires, un système de recette complémentaire plus «harmonieux».

Vous l'avez compris, le solde des comptes du CDO 49 au 31 décembre sera supérieur à 20 000 €.

- L'encaissement des cotisations, seule recette de l'année, atteint difficilement les 60 000 €. Le recouvrement par le CNO des retardataires et autres impayés n'a pas été re-crédité dans la totalité au CDO 49 au 15 décembre 2011.
- Les dépenses de l'année devraient avoisiner les 65 000 €. Nous devrions présenter au 31 décembre un déficit d'exploitation de l'ordre de 5 000 €.

Déficit que nous avons anticipé en libérant une partie de l'épargne des années antérieures.

Christophe SUARD 